Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8270602
Centre d'intérêt: 160

Demers, Marius.

Les efforts financiers en éducation : une comparaison Québec-Ontario, 1972-1973 à 1979-1980 / Marius Demers. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction des études économiques et démographiques, 1982.
v, 85 p. ; 28 cm.

Code: 28-1552. Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

ISBN 2-550-05050-9

Cote Dewey: 379.11'09714/D376e Cote LC: LB/2891/.03

Descripteur(s): *Financement *Finances scolaires *Coût *Analyse de coût *Rapport maître-élèves *Salaire de l'enseignant *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Ontario

Faisant suite à des études de 1978 et 1979 portant sur la période 1965-1966 à 1976-1977, cette étude comparative couvre la période 1972-1973 à 1979-1980. Elle se divise en deux parties. La première a trait aux comparaisons des efforts financiers des deux gouvernements pour l'ensemble des niveaux d'enseignement. La deuxième partie concerne spécifiquement les niveaux primaire et secondaire public. Une analyse plus élaborée des types de dépenses y est faite; et une attention particulière est portée aux comparaisons des coûts de la rémunération des enseignants par élève.

Les dépenses globales d'enseignement comprennent les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des établissements d'enseignement du primaire, du secondaire, du collégial et de l'universitaire. Les données proviennent des établissements d'enseignement, de Statistique Canada ainsi que des ministères de l'Education du Québec et de l'Ontario.

En 1972-1973, l'Ontario dépense 105 $ de plus par étudiant que le Québec; par contre, en 1976-1977 et en 1979-1980, le Québec dépense respectivement 227 $ et 605 $ de plus par étudiant que l'Ontario. Pour la seule année 1979-1980, cela signifie un coût additionnel de 825 millions de dollars. Cette même année, le Québec consacrait 7,5% de son produit intérieur brut à l'éducation et l'Ontario 5,6%. Aux niveaux primaire et secondaire, l'écart entre les deux provinces s'expliquerait surtout par le poids de la masse salariale (49%), du service de la dette (26%) et du transport scolaire (10%).

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8270522, 8270523
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270602

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des études économiques et démographiques

Les efforts financiers en éducation

Une comparaison Québec-Ontario 1972-1973 à 1979-1980

SECTEUR de la PLANIFICATION

Janvier 1982

Marius Demers

E D U Q 8270602

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des études économiques et démographiques

Les efforts financiers en éducation

Une comparaison Québec-Ontario 1972-1973 à 1979-1980

Janvier 1982

Marius Demers

Dépôt légal: Second trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-05050-9

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education

SOMMAIRE

En 1972-1973, l'Ontario avait une dépense par étudiant pour l'ensemble des niveaux d'enseignement supérieure de 105 $ à celle du Québec, alors qu'en 1976-1977 et en 1979-1980, le Québec dépensait respectivement 227 et 605 $ de plus par étudiant que l'Ontario. Cela signifie un coût additionnel d'environ 825 millions de $ pour le trésor québécois pour la seule année scolaire 1979-1980.

Pour chacune des années de la période considérée, le Québec a consacré une plus grande portion de son PIB à l'éducation que l'Ontario. En 1979-1980, le Québec consacrait 7,5% de sa richesse collective au secteur de l'enseignement comparativement à 5,6% pour l'Ontario. Cela s'explique par la dépense par étudiant plus élevée au Québec qu'en Ontario, mais également par la moins grande richesse du Québec. Cette province étant moins riche, les dépenses d'enseignement absorbent une plus grande portion de sa richesse collective.

Aux niveaux primaire et secondaire, l'Ontario avait une dépense par étudiant plus élevée de 46 $ en 1972-1973, alors qu'en 1976-1977 et en 1979-1980, le Québec dépensait respectivement 257 et 652 $ de plus par étudiant que l'Ontario.

L'augmentation plus importante de la dépense par étudiant pour les niveaux primaire et secondaire au Québec s'explique principalement par l'augmentation plus rapide au Québec des dépenses par étudiant en masse salariale du personnel enseignant, au service de la dette ainsi qu'au transport scolaire. Ces facteurs auraient contribué respectivement pour 49, 26 et 10% à l'accroissement de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant entre 1972-1973 et 1979-1980.

Au cours de cette période, l'écart entre le Québec et l'Ontario dans la dépense par étudiant en masse salariale du personnel enseignant a augmenté de 344 $. Cet accroissement s'explique à peu près à parts égales par l'augmentation plus rapide des traitements moyens québécois et par la diminution plus forte des ratios élèves/enseignant au Québec. Le coût additionnel que représente l'écart entre le Québec et l'Ontario dans la dépense par étudiant en masse salariale du personnel enseignant est d'environ 375 millions de $ pour la seule année scolaire 1979-1980.

L'augmentation plus rapide des traitements moyens au Québec s'explique, pour une bonne part, par la meilleure protection pour la perte de pouvoir d'achat qu'ont obtenue les enseignants québécois au cours de cette période. Une autre partie importante de l'explication provient de l'accroissement plus important au Québec du niveau moyen de qualification de l'effectif enseignant.

La diminution plus importante des ratios élèves/enseignant au Québec s'explique en partie par des changements plus importants dans la composition des clientèles au Québec qu'en Ontario, mais aussi par une réduction plus importante de la tâche des enseignants québécois au cours de la période considérée.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des tableaux	iii
Liste des annexes	v
Introduction	1
I- Les efforts financiers pour l'ensemble des niveaux d'enseignement	5
1.1 Les dépenses globales d'enseignement	7
1.2 Les dépenses globales d'enseignement par rapport au PIB	9
1.3 Les dépenses par étudiant	11
1.4 Les dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant	17
1.5 Facteurs explicatifs des différences dans la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement	19
II- Les efforts financiers pour les niveaux primaire et secondaire	25
2.1 Les dépenses par étudiant	27
2.1.1 La masse salariale du personnel enseignant	31
2.1.2 Les autres dépenses salariales	41
2.1.3 Les avantages sociaux	43
2.1.4 Le transport scolaire	45
2.1.5 Le service de la dette	49
2.1.6 Les autres dépenses	51
2.2 Les dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant	53

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1 :	Dépenses globales d'enseignement, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	7
Tableau 2 :	Clientèles étudiantes totales, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	8
Tableau 3 :	Dépenses globales d'enseignement par rapport au PIB, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	9
Tableau 4 :	Produit intérieur brut, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	10
Tableau 5 :	Dépenses par étudiant, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	11
Tableau 6 :	Clientèle étudiante, niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	14
Tableau 7 :	Clientèle étudiante, niveaux post-secondaires, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	15
Tableau 8 :	Dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	17
Tableau 9 :	PIB par habitant, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	18
Tableau 10:	Dépenses par étudiant selon la catégorie de dépense, niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	27

		Page
Tableau 11:	Contribution des catégories de dépenses à l'augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant, au cours de la période 1972-1973 à 1979-1980	28
Tableau 12:	Clientèles étudiantes, effectifs enseignants et ratios élèves/enseignant, niveaux primaire et secondaire, Québec, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	38
Tableau 13:	Clientèles étudiantes, effectifs enseignants et ratios élèves/enseignant, niveaux primaire et secondaire, Ontario, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	38
Tableau 14:	Salaires moyens des enseignants, ratios élèves/enseignant et coûts de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, Québec, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	39
Tableau 15:	Salaires moyens des enseignants, ratios élèves/enseignant et coûts de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, Ontario, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	39
Tableau 16:	Ecarts entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	40
Tableau 17:	Dépenses par étudiant en "autres dépenses" selon la nature de la dépense, niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	51
Tableau 18:	Dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant, niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980	53

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe 1:	Sources des données	55
Annexe 2:	Dépenses de fonctionnement en éducation et clientèles pour l'ensemble des niveaux, 1965-1966 à 1979-1980	59
Annexe 3:	Estimation de la contribution des facteurs explicatifs d'un écart entre deux variables données	63
Annexe 4:	Estimation des effectifs enseignants en Ontario comparables à ceux du Québec, pour les années 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	65
Annexe 5:	Estimation des traitements moyens des enseignants en Ontario comparables à ceux du Québec, pour les années 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980	73
Annexe 6:	Protection pour la perte de pouvoir d'achat au Québec et en Ontario, 1976-1977 à 1979-1980	75
Annexe 7:	Comparaison des échelles de traitements et de la composition des effectifs, au Québec et en Ontario, 1976-1977 et 1979-1980	79

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de comparer l'évolution des efforts financiers en éducation au Québec et en Ontario, au cours de la période 1972-1973 à 1979-1980.

Il est toujours intéressant d'avoir un objet de comparaison pour apprécier l'évolution de son système d'enseignement. A ce titre, l'Ontario constitue un point de repère de choix. En effet, ces deux provinces, en plus d'être des entités en plusieurs points comparables (territoire, population, économie), ont développé au fil de leur histoire certaines rivalités de telle sorte que toute comparaison concernant une composante de leur économie suscite de l'intérêt tant du point de vue social que politique.

Il ne s'agit évidemment pas de considérer l'Ontario comme un idéal à atteindre. Les données sur le système d'éducation ontarien vont être utilisées comme des indicateurs pouvant nous renseigner sur l'évolution relative de notre effort financier en éducation, ce qui va nous amener à nous interroger sur les raisons des changements dans notre position relative par rapport à cette province.

Cette étude se limite aux comparaisons des efforts financiers ainsi qu'à l'analyse de certains facteurs explicatifs des écarts et de l'évolution des écarts entre

les indicateurs de l'effort financier dans le temps. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les résultats des dépenses en éducation et, donc, de comparer la valeur des services éducatifs offerts. Idéalement, il faudrait pouvoir mettre en relation l'effort financier avec la valeur des services éducatifs fournis afin de pouvoir en évaluer la pertinence. Ainsi, par exemple, on peut constater que le Québec dépense plus par étudiant que l'Ontario en masse salariale pour les niveaux primaire et secondaire et expliquer en partie l'écart par un encadrement plus élevé de ses étudiants. Mais, tant qu'on ne peut en évaluer l'impact sur la qualité des services offerts, on ne peut juger adéquatement de l'à-propos de cet investissement additionnel.

Lors d'études antérieures, nous avons couvert la période 1965-1966 à 1976-1977.(1) Ce document, en plus de mettre à jour ces études, reprend la période 1972-1973 à 1976-1977.

Cette étude se divise en deux parties. La première a trait aux comparaisons des efforts financiers pour l'ensemble des niveaux d'enseignement. La deuxième partie porte spécifiquement sur les niveaux primaire et secondaire. L'analyse des données qui y est faite est plus élaborée que dans la première partie. Une attention particulière est portée aux comparaisons des coûts de la rémunération des enseignants par élève des niveaux primaire et secondaire.

---

(1) - M. Demers, Les efforts financiers en éducation - Une comparaison Québec-Ontario (1965-66 à 1973-74), MEQ, DEED, Service des études économiques, mai 1978;

- M. Demers, Les efforts financiers en éducation - Une comparaison Québec-Ontario, 1972-73 à 1976-77, MEQ, DEED, Service des études économiques, déc. 1979.

Nous fournissons en annexe, entre autres choses, les sources des données[1] (annexe 1) ainsi que des données sur les dépenses et les clientèles pour la période 1965-1966 à 1979-1980[2] (annexe 2).

---

(1) Pour certaines données, les sources sont indiquées directement au bas des tableaux ou en bas de page.

(2) Il y a des différences entre les données apparaissant dans ce document et celles de notre étude antérieure. Les raisons de ces différences sont fournies à l'annexe 2.

I- LES EFFORTS FINANCIERS POUR L'ENSEMBLE DES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

Introduction

Dans cette première partie du document, on s'intéresse à l'évolution des efforts financiers pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, au Québec et en Ontario, pour la période 1972-1973 à 1979-1980.

Afin d'assurer une continuité dans nos travaux, les mêmes indicateurs que dans les études antérieures seront utilisés. Il s'agit de deux indicateurs de l'effort absolu (effort financier mesuré par les dépenses d'enseignement): les dépenses globales d'enseignement et les dépenses par étudiant et de deux indicateurs de l'effort relatif (effort financier mesuré par les dépenses d'enseignement par rapport à un indicateur de la richesse collective): les dépenses globales d'enseignement par rapport au produit intérieur brut (PIB) et les dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant.

Une section est consacrée à chaque indicateur. En outre, une section porte spécifiquement sur la détermination du rôle de certains facteurs dans l'explication de la différence entre le Québec et l'Ontario dans la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement.

1.1 Les dépenses globales d'enseignement

Les dépenses globales d'enseignement considérées dans cette étude sont composées des dépenses de fonctionnement des institutions d'enseignement des niveaux primaire (incluant la maternelle et la prématernelle), secondaire, collégial et universitaire. Cependant, seules les institutions publiques sont considérées aux niveaux primaire, secondaire et collégial.(1)

Le tableau 1 fournit les dépenses globales d'enseignement, au Québec et en Ontario, pour les années scolaires 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 1: Dépenses globales d'enseignement, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 (millions de $)

	Québec	Ontario	O/Q
1972-1973	1 865	2 689	1,442
1976-1977	3 442	4 481	1,302
1979-1980	4 649	5 691	1,224
Taux d'augmentation annuel moyen	13,9	11,3	

Sources: Voir l'annexe 1.

(1) Les montants consacrés à l'éducation des adultes ont été retranchés des dépenses de fonctionnement des institutions des niveaux primaire, secondaire et collégial ainsi que le service de la dette à long terme des dépenses de fonctionnement des collèges et des universités, et les dépenses des entreprises auxiliaires au niveau universitaire. Les dépenses pour la recherche sont comprises dans les dépenses des universités.

Entre 1972-1973 et 1979-1980, les dépenses se sont accrues plus rapidement au Québec qu'en Ontario, soit un taux d'augmentation annuel moyen[1] de 13,9% au Québec et de 11,3% en Ontario, et ce, malgré que le Québec ait connu une réduction de sa clientèle étudiante beaucoup plus importante que celle de l'Ontario (voir le tableau 2). En termes relatifs, l'Ontario qui avait un niveau de dépense de 44,2% plus élevé que le Québec en 1972-1973, pour une clientèle supérieure de 32,0%, voit cet écart dans les dépenses réduit à 22,4% en 1979-1980, alors que l'écart entre les clientèles atteint 48,9%.

Tableau 2: Clientèles étudiantes totales, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario	O/Q
1972-1973	1 647 128	2 173 740	1,320
1976-1977	1 485 769	2 144 020	1,443
1979-1980	1 365 226	2 032 788	1,489
Taux d'augmentation annuel moyen	-2,6	-1,0	

Sources: Voir l'annexe 1.

Cela se traduit par une augmentation importante de l'écart entre les provinces en termes de dépenses par étudiant. Nous y reviendrons plus loin dans le texte (section 1.3).

(1) Il s'agit d'un taux d'augmentation annuel moyen composé. Tous les taux d'augmentation annuels moyens calculés dans ce document sont des taux composés.

1.2 Les dépenses globales d'enseignement par rapport au PIB

Pour évaluer l'ampleur de l'effort financier dévolu à un secteur d'activité donné, on a souvent recours au calcul de la part de la richesse collective qui lui est consacrée. Comme mesure de la richesse collective, on utilise habituellement la valeur du produit intérieur brut (PIB).

Le tableau 3 permet de comparer la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement, au Québec et en Ontario, en 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 3: Dépenses globales d'enseignement par rapport au PIB (%), Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario	Δ
1972-1973	7,1	6,0	1,1
1976-1977	7,4	5,9	1,5
1979-1980	7,5	5,6	1,9

Sources: Voir l'annexe 1.

Entre 1972-1973 et 1979-1980, la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement a légèrement augmenté au Québec alors qu'elle a diminué un peu en Ontario, le PIB ayant augmenté un peu moins rapidement que les dépenses globales d'enseignement au Québec, alors

que c'est l'inverse qui s'est produit en Ontario (voir les tableaux 1 et 4). Compte tenu des importantes baisses de clientèle au Québec, on aurait pu s'attendre à une diminution substantielle de la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement dans cette province.

Tableau 4: Produit intérieur brut, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 (millions de $)

	Québec	Ontario
1972-1973	26 258	44 763
1976-1977	46 342	76 039
1979-1980	62 129	101 594
Taux d'augmentation annuel moyen	13,1	12,4

Sources: Voir l'annexe 1.

Le Québec consacre donc en 1979-1980 plus de 1,9 points de pourcentage de plus de sa richesse collective à l'enseignement que l'Ontario, ce qui est énorme (le PIB au Québec en 1979-1980 était de 62,1 milliards de $ et 1,9% de ce montant représente environ 1,2 milliards de $). Nous déterminerons le rôle de certains facteurs dans l'explication de cet écart un peu plus loin dans le texte (section 1.5).

1.3 Les dépenses par étudiant

L'indicateur le plus souvent utilisé comme mesure de l'effort financier en éducation est la dépense par étudiant.

Le tableau suivant fournit les dépenses par étudiant pour l'ensemble des niveaux d'enseignement, au Québec et en Ontario, pour les années scolaires 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 5: Dépenses par étudiant, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 ($)

	Québec	Ontario	Δ
1972-1973	1 132	1 237	-105
1976-1977	2 317	2 090	227
1979-1980	3 405	2 800	605
Taux d'augmentation annuel moyen	17,0	12,4	

Sources: Voir l'annexe 1.

Alors qu'en 1972-1973 l'Ontario dépensait 105 $ de plus par étudiant que le Québec, en 1979-1980 le Québec avait une dépense par étudiant supérieure de 605 $ à celle de l'Ontario. Ce renversement impressionnant de l'écart signifie un coût additionnel d'environ 825 millions de $ pour le trésor québécois pour la seule année

scolaire 1979-1980.[1]

Il serait intéressant de comparer les dépenses par étudiant au Québec et en Ontario pour chacun des niveaux d'enseignement, afin de pouvoir déterminer la contribution de chacun à cet accroissement de la différence entre les dépenses par étudiant.

En raison des différences structurelles entre les niveaux d'enseignement québécois et ontariens et des données disponibles pour chacun, il est très difficile de produire des comparaisons valables par niveau.

On peut énumérer quelques-unes des principales différences structurelles entre les niveaux d'enseignement québécois et ontariens. Le niveau primaire dure huit ans en Ontario et six ans au Québec (avec l'abolition de la septième année du primaire). Le niveau secondaire dure cinq ans au Québec et en Ontario. Il n'y a pas de collégial général en Ontario (on s'entend généralement pour dire que l'équivalent dans le système d'éducation ontarien serait la dernière année du secondaire et la première année universitaire). Au niveau universitaire, il existe en Ontario deux types de baccalauréats: le baccalauréat général qui dure trois ans et le baccalauréat spécialisé qui dure quatre ans (ce qui distingue les deux baccalauréats c'est l'accès direct aux études graduées que permet le second). Il y a à peu près autant d'élèves dans

---

(1) Ce montant est égal au produit des deux nombres suivants: l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant en 1979-1980 (605 $) et la clientèle étudiante du Québec en 1979-1980 (1 365 226).

chacun des deux types de baccalauréats.(1) Au Québec, il n'existe que le baccalauréat de type spécialisé dont la durée est habituellement de trois ans.

La deuxième partie de cette étude (II-) est consacrée exclusivement aux comparaisons Québec-Ontario des niveaux primaire et secondaire. L'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant associées à ces niveaux s'est accru de 698 $ entre 1972-1973 et 1979-1980. Une analyse détaillée des principaux facteurs explicatifs de cet accroissement de l'écart y est faite.

Bien que les niveaux primaire et secondaire québécois et ontariens ne soient pas parfaitement comparables, entre autres en ce qui a trait à la durée des études (13 années en Ontario et 11 au Québec) dans e cadre d'une analyse dynamique (étude de l'évolution des écarts entre deux moments du temps), les différences de structures sont moins importantes en raison du fait que le biais qu'elles peuvent engendrer existe au début et à la fin de la période, de telle sorte que l'on peut obtenir une mesure valable de l'évolution de l'écart. Il est à souligner, d'autre part, que le fait que le primaire-secondaire en Ontario dure deux années de plus qu'au Québec contribue à augmenter la dépense par étudiant en Ontario, les dernières années étant les plus coûteuses. Cela signifie que si nous prenions en compte un facteur d'ajustement pour tenir compte de cette différence dans les systèmes d'éducation québécois et ontarien, l'écart entre les dépenses par étudiant, qui est très élevé en 1979-1980 par exemple (le Québec dépensait 652 $ de plus par étudiant), le serait encore davantage.

---

(1) Ces informations concernant le niveau universitaire ontarien proviennent d'une étude de la DGERU: Michel Falardeau, Analyse de l'évolution de l'enseignement supérieur à la lumière d'indicateurs socio-économiques - Comparaison Québec-Ontario de 1974-75 à 1980-81, MEQ, Direction des études et du développement.

Dans ce document, il n'y a pas d'analyse spécifique qui porte sur les comparaisons Québec-Ontario des niveaux post-secondaires.(1)

Bien que l'évolution différente des dépenses par étudiant par niveau dans chacune des provinces explique la majeure partie de l'augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant pour l'ensemble des niveaux, l'évolution différente des clientèles dans les deux provinces au cours de la période considérée a contribué également à l'augmentation de l'écart.

Les tableaux 6 et 7 nous indiquent que le Québec a connu de plus fortes diminutions de ses clientèles aux niveaux primaire et secondaire (23,7% en comparaison de 8,9%) et de plus fortes hausses de ses clientèles aux niveaux post-secondaires (39,7% en comparaison de 14,3%).

Tableau 6: Clientèle étudiante, niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario
1972-1973	1 476 809	1 949 155
1976-1977	1 276 499	1 887 767
1979-1980	1 127 370	1 776 056
Taux d'augmentation (1972-1980)	-23,7	-8,9

Sources: Voir l'annexe 1.

(1) Une étude spécifique au niveau universitaire pourrait éventuellement être entreprise par notre Service. La DGERU a produit une étude qui couvre la période 1974-1975 à 1980-1981 (la référence complète à cette étude est fournie à la note (1) de la page précédente).

Tableau 7: Clientèle étudiante, niveaux post-secondaires, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario
1972-1973	170 319	224 585
1976-1977	209 270	256 253
1979-1980	237 856	256 732
Taux d'augmentation (1972-1980)	39,7	14,3

Sources: Voir l'annexe 1.

Compte tenu des coûts de formation plus élevés pour les niveaux d'enseignement supérieur, l'évolution différente des clientèles au Québec et en Ontario a contribué à l'augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant pour l'ensemble des niveaux au cours de la période considérée. On estime à environ 15 points de pourcentage la contribution des variations dans les compositions de clientèles à l'augmentation de l'écart.(1)

(1) La façon de calculer la contribution de ce facteur est analogue, dans son principe, à celle expliquée à l'annexe 3.

1.4 Les dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant

A la section 1.2, on a évalué l'effort financier en éducation en calculant la part de la richesse collective qui lui est consacrée. Un autre indicateur de l'effort financier relatif est obtenu par le calcul du rapport des dépenses par étudiant au PIB par habitant.

Le tableau suivant présente le rapport des dépenses par étudiant au PIB par habitant pour les années scolaires 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980, au Québec et en Ontario.

Tableau 8: Dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant (%), Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario	Δ
1972-1973	26,1	21,6	4,5
1976-1977	31,2	22,7	8,5
1979-1980	34,4	23,4	11,0

Sources: Voir l'annexe 1.

Les rapports ont augmenté dans les deux provinces, au cours de la période considérée, mais plus fortement au Québec. Il en découle une augmentation importante de l'écart entre les rapports québécois et ontariens. L'écart atteint 11,0 points de pourcentage en 1979-1980 comparativement à 4,5 en 1972-1973.

L'augmentation plus rapide du rapport québécois découle de l'augmentation des dépenses par étudiant au Québec à un taux annuel moyen sensiblement plus grand que le PIB par habitant (17,0% comparativement à 12,5%), alors qu'en Ontario les deux se sont accrus à des taux moins différents (12,4% comparativement à 11,1%).

Tableau 9: PIB par habitant, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 ($)

	Québec	Ontario
1972-1973	4 338	5 732
1976-1977	7 433	9 201
1979-1980	9 887	11 948
Taux d'augmentation annuel moyen	12,5	11,1

Sources: Voir l'annexe 1.

L'effort financier relatif a donc continué à augmenter au Québec, au cours de la période considérée, et l'écart avec l'Ontario s'est accentué.

1.5 Facteurs explicatifs des différences dans la part de la richesse collective consacrée à l'enseignement

Il a été montré à la section 1.2 que le Québec consacre une plus grande part de sa richesse collective à l'enseignement que l'Ontario.

Cette section a pour objet de déterminer le rôle de certains facteurs dans l'explication de la différence entre le Québec et l'Ontario dans la part de la richesse collective consacrée aux dépenses d'enseignement en 1972-1973 et en 1979-1980.

Les facteurs considérés sont les suivants: la dépense par étudiant, le produit par habitant, le taux de fréquentation scolaire (défini par le rapport: clientèle totale/population des 5-24 ans) et un facteur démographique (défini par le rapport: population des 5-24 ans/population totale)[1].

---

(1) Sous forme d'identité:

$$\frac{DGE}{PIB} \equiv \frac{DGE}{EFT} \times \frac{1}{PIB/POT} \times \frac{EFT}{POM} \times \frac{POM}{POT}$$

où,

DGE: dépense globale d'enseignement
PIB: produit intérieur brut
EFT: effectif étudiant total
POT: population totale
POM: population des 5-24 ans.

Cette identité provient d'une étude de l'OCDE, Dépenses publiques d'enseignement, publiée en 1976.

En 1972-1973, le rapport entre les dépenses globales d'enseignement et le PIB (DGE/PIB) au Québec est 18% plus élevé que le rapport ontarien. La contribution de chaque facteur à cette différence, en pourcentage, dans les rapports DGE/PIB québécois et ontarien est la suivante (il s'agit de points de pourcentage)[1]:

Dépenses par étudiant	:	-10
produit par habitant	:	31
taux de fréquentation scolaire	:	-10
facteur démographique	:	7
Total	:	18

Le facteur explicatif le plus important, et de loin, de l'écart entre les rapports québécois et ontarien est la différence entre les produits par habitant. Le Québec étant moins riche que l'Ontario, les dépenses d'enseignement absorbent une plus grande portion de la richesse collective. Le facteur démographique a également contribué à la différence positive entre les rapports québécois et ontarien. La population d'âge scolaire par rapport à la population totale étant plus importante au Québec qu'en Ontario en 1972-1973, une plus grande quantité de ressources doit être consacrée à l'enseignement au Québec en raison de ce facteur (toutes autres choses égales par ailleurs)[2].

---

(1) La façon de calculer la contribution des facteurs est expliquée à l'annexe 3.

(2) La population des 5-24 ans représentait 40,8% de la population totale au Québec en 1972-1973, alors que le pourcentage correspondant pour l'Ontario était de 38,2.

Les dépenses par étudiant étant plus élevées en Ontario qu'au Québec en 1972-1973, ce facteur a contribué à rétrécir l'écart (écart plus petit qu'autrement). Le taux de fréquentation scolaire plus faible au Québec en 1972-1973 a également contribué à rétrécir l'écart.(1)

Entre 1972-1973 et 1979-1980, les dépenses par étudiant et les PIB par habitant se sont accrus plus fortement au Québec qu'en Ontario, alors que le taux de fréquentation scolaire et la proportion des 5-24 ans dans la population totale ont diminué un peu plus rapidement au Québec qu'en Ontario.(2)

L'augmentation plus forte des dépenses par étudiant au Québec a contribué à augmenter la différence entre les rapports DGE/PIB, alors que les trois autres facteurs ont joué en sens inverse. Au total, cependant, l'accroissement plus important des dépenses par étudiant au

---

(1) Le taux de fréquentation scolaire était de 66,7% au Québec et de 72,8% en Ontario en 1972-1973.

(2) Les taux de fréquentation scolaire ont diminué au Québec et en Ontario en raison des changements dans la composition des clientèles qui ont amené une augmentation de l'importance relative des clientèles dont les taux de fréquentation sont plus faibles et une diminution de celles dont les taux sont élevés. Ces modifications dans la composition des clientèles découlent de diminutions de clientèles aux niveaux primaire et secondaire et d'augmentations aux niveaux post-secondaires au cours de la période considérée. Ces changements ont été plus importants au Québec (voir les tableaux 6 et 7, section 1.3).

Québec a fait plus que compenser l'action combinée des trois autres facteurs, ce qui explique l'accroissement de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les rapports DGE/PIB au cours de la période considérée. En 1979-1980, le rapport québécois était 33% plus élevé que le rapport ontarien. Pour cette dernière année, la contribution de chaque facteur à la différence, en pourcentage, dans les rapports DGE/PIB québécois et ontarien est la suivante (il s'agit de points de pourcentage)[1]:

Dépenses par étudiant	: 24
produit par habitant	: 21
taux de fréquentation scolaire	: -13
facteur démographique	: 2
Total	: 34

Ici, contrairement à 1972-1973 où le Québec consacrait une plus grande portion de son PIB à l'éducation en raison surtout de sa moins grande richesse, le facteur le plus important dans l'explication de l'écart entre les rapports est la dépense par étudiant plus élevée au Québec. L'écart entre les produits par habitant vient maintenant au second rang dans l'explication de l'écart, pas tellement loin derrière le premier.

Le facteur démographique ne contribue pratiquement plus à l'écart[2], alors que le taux de fréquentation scolaire plus faible au Québec continue à réduire l'écart (écart plus petit qu'autrement)[3].

---

(1) La façon de calculer la contribution des facteurs est expliquée à l'annexe 3.

(2) La proportion que représente la population des 5-24 ans dans la population totale est de 35,7% au Québec et 35,1% en Ontario.

(3) Le taux de fréquentation scolaire était de 60,9% au Québec et 68,0% en Ontario en 1979-1980.

Il est à noter que si les dépenses par étudiant avaient évolué au Québec au même rythme qu'en Ontario au cours de la période considérée, il y aurait eu une diminution sensible de la part de la richesse collective que le Québec aurait eu à consacrer à l'enseignement en 1979-1980 (5,6% au lieu de 7,5%, soit la même proportion que l'Ontario).

II- LES EFFORTS FINANCIERS POUR LES NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Introduction

Les dépenses de fonctionnement des institutions d'enseignement des niveaux primaire et secondaire représentaient, en 1979-1980, 72% des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des institutions des systèmes d'enseignement québécois et ontarien. C'est donc dire que l'on doit porter une attention toute particulière aux comparaisons entre le Québec et l'Ontario en ce qui a trait à ces niveaux d'enseignement.

Cette deuxième partie du document compare les efforts financiers dévolus à l'enseignement primaire et secondaire public[1], au Québec et en Ontario, au cours de la période 1972-1973 à 1979-1980.

Pour ce faire, deux indicateurs de l'effort financier sont utilisés: la dépense par étudiant ainsi que la dépense par étudiant par rapport au PIB par habitant.

La première section est donc consacrée aux comparaisons Québec-Ontario des dépenses par étudiant ainsi qu'aux principaux facteurs explicatifs des écarts observés. Un premier niveau d'explication nous est fourni par une ventilation des dépenses entre les catégories suivantes: la masse salariale du personnel enseignant, les

---

(1) Les montants consacrés à l'éducation des adultes ont été exclus.

autres dépenses salariales, les avantages sociaux, le transport scolaire, le service de la dette et les autres dépenses. Il s'agit par la suite de calculer la contribution des principaux facteurs explicatifs des écarts entre le Québec et l'Ontario pour chacune de ces catégories de dépenses considérées. Cela fait l'objet de sous-sections. Une attention toute spéciale est portée aux comparaisons des dépenses par étudiant en masses salariales du personnel enseignant ainsi qu'à l'explication des écarts observés.

Il aurait été souhaitable d'avoir une plus grande désagrégation des dépenses mais, en raison de différences structurelles dans les systèmes d'éducation et de différences dans la comptabilisation des dépenses aux états financiers, il devient impossible d'obtenir des comparaisons valables entre certaines catégories de dépense.

La seconde section compare les rapports entre les dépenses par étudiant et les PIB par habitant québécois et ontarien.

2.1 Les dépenses par étudiant

Le tableau 10 présente les dépenses par étudiant pour différentes catégories de dépenses associées aux niveaux primaire et secondaire, au Québec et en Ontario, pour les années 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 10: Dépenses par étudiant selon la catégorie de dépense, niveaux primaire et secondaire, Québec (Q) et Ontario (O), 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 ($)

	Salaires des enseignants[1]			Autres dép. salariales[1]			Avantages sociaux		
	Q	O	Δ	Q	O	Δ	Q	O	Δ
1972-1973	436	445	-9	211	258	-47	26	31	-5
1976-1977	935	790	145	427	487	-60	73	68	5
1979-1980	1 393	1 058	335	658	665	-7	87	101	-14

	Transport scolaire			Serv. de la dette			Autres dépenses			Total		
	Q	O	Δ	Q	O	Δ	Q	O	Δ	Q	O	Δ
1972-1973	57	38	19	99	100	-1	119	122	-3	948	994	-46
1976-1977	129	68	61	201	113	88	216	198	18	1 981	1 724	257
1979-1980	192	102	90	305	122	183	336	271	65	2 971	2 319	652

Sources: Voir l'annexe 1 et les sous-sections 2.1.1 et 2.1.2.

En 1972-1973, l'Ontario avait une dépense par étudiant supérieure de 46 $ à celle du Québec, alors qu'en 1979-1980 le Québec dépensait 652 $ de plus par étudiant que l'Ontario, soit une augmentation de l'écart de 698 $.

(1) Il s'agit d'estimations. Voir les sous-sections 2.1.1 et 2.1.2.

Le tableau suivant indique la contribution de chacune des catégories de dépenses considérées à cette augmentation impressionnante de l'écart.

Tableau 11: Contribution des catégories de dépenses à l'augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant, au cours de la période 1972-1973 à 1979-1980

	Augmentation de l'écart ($)	(%)
Masse sal. du pers. ens.(1)	344	49,3
Autres dép. salariales(1)	40	5,7
Avantages sociaux	-9	-1,3
Transport scolaire	71	10,2
Service de la dette	184	26,4
Autres dépenses	68	9,7
Total	698	100,0

Source: Tableau 10.

La masse salariale du personnel enseignant, le service de la dette et le transport scolaire ont contribué respectivement à 49,3%, 26,4% et 10,2% à l'accroissement de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant au cours de la période 1972-1973 à 1979-1980. A eux seuls, ils expliquent donc 85,9% de l'augmentation de l'écart.

(1) Il s'agit d'estimations. Voir les sous-sections 2.1.1 et 2.1.2.

En 1979-1980, le Québec dépensait donc 652 $ de plus par étudiant que l'Ontario. Cet écart est le résultat de dépenses par étudiant supérieures au Québec pour chacune des catégories de dépenses suivantes (tableau 10, page 23): la masse salariale du personnel enseignant (335 $), le service de la dette (183 $), le transport scolaire (90 $) et les autres dépenses (65 $).

Nous allons étudier à tour de rôle chacune des catégories de dépenses considérées.

2.1.1 La masse salariale du personnel enseignant

Il n'est pas possible d'obtenir des systèmes d'informations financiers du Québec et de l'Ontario un même concept de masse salariale pour le personnel enseignant des deux provinces.

Afin de pouvoir estimer des masses salariales comparables, il a fallu calculer pour l'Ontario les effectifs enseignants et les traitements moyens qui correspondent aux concepts québécois.(1) Les estimations des masses salariales québécoises et ontariennes sont obtenues par le produit de l'effectif enseignant et du traitement moyen.(2)

Ainsi donc, compte tenu de la méthode d'estimation utilisée, la dépense par étudiant d'une province en

---

(1) Voir les annexes 4 et 5. Pour obtenir ces données, il a fallu faire certaines hypothèses. Compte tenu de la marge d'erreur possible, nous avons estimé deux séries d'effectifs, soit un nombre minimum et un nombre maximum d'enseignants en Ontario pour chacune des années considérées. Pour simplifier la présentation de notre analyse, nous avons utilisé des données moyennes. Cependant, dans les tableaux, les bornes inférieures et supérieures sont également fournies.

(2) Il s'agit des traitements de base. Cela signifie que les avantages sociaux et les autres coûts de travail ne sont pas pris en compte dans le calcul des masses salariales. Les effectifs enseignants ne comprennent pas le personnel de suppléance ni le personnel en disponibilité.

masse salariale du personnel enseignant est égale au produit du traitement moyen et du ratio maître/élèves.(1)

Tout au long de l'analyse des données qui va suivre, cette "identité" va nous permettre de déterminer la contribution des traitements moyens et des ratios élèves/enseignant dans l'explication des différences entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération des enseignants par élève.(2)

Analyse des données(3)

En 1972-1973, le coût de la rémunération par élève était sensiblement le même au Québec et en Ontario, soit environ 440 $. Le ratio élèves/enseignant était de 2,8 élèves plus petit au Québec mais les traitements moyens des enseignants en Ontario étaient près de 16% plus élevés qu'au Québec, de telle sorte que les deux composantes du coût de la rémunération par élève se compensaient presque totalement d'où les dépenses par étudiant sensiblement les mêmes pour les deux provinces.

---

(1) Sous forme d'identité:

$$\frac{M_{pe}}{CL} \equiv \frac{M_{pe}}{EFF} \times \frac{EFF}{CL}$$

M_{pe}: masse salariale du personnel enseignant
CL : clientèle étudiante
EFF: effectif enseignant

N.B.: Pour simplifier la présentation des données, les ratios seront exprimés dans l'analyse en termes d'élèves par enseignant.

(2) La façon de calculer la contribution des facteurs est expliquée à l'annexe 3.

(3) Les données sur les clientèles étudiantes, les effectifs enseignants, les ratios élèves/enseignant, les salaires moyens ainsi que les coûts de la rémunération par élève sont fournis dans les tableaux 12 à 16 présentés à la fin de cette sous-section.

Au cours de la période 1972-1973 à 1976-1977, l'écart entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération par élève est passé de -9 $ à 145 $, soit une augmentation de 154 $. La diminution plus importante des ratios élèves/enseignant au Québec explique environ 60% de cet accroissement de l'écart, alors que l'augmentation plus forte des salaires québécois explique le 40% qui reste.

Dans notre dernière étude qui portait sur cette période[1], nous avons expliqué l'augmentation importante de l'écart entre les ratios élèves/enseignant par l'interaction de deux facteurs: un plus grand pouvoir de négociation des syndicats québécois et une baisse de clientèle plus importante au Québec ayant amené ces derniers à mettre davantage l'accent, lors des négociations, sur la réduction de la tâche des enseignants afin de maintenir le niveau de l'emploi.

Ce plus grand pouvoir de négociation au Québec découle probablement, en partie, du regroupement syndical permis par la centralisation des négociations au niveau national, alors qu'en Ontario, les négociations ont lieu localement (au niveau des commissions scolaires). Cela signifie qu'en Ontario il y a autant de conventions qu'il y a de commissions scolaires. En 1976-1977, une importante quantité de conventions ontariennes ne comprenaient aucune clause définissant la tâche de l'enseignant.[2] Seulement 33% des conventions comprenaient une clause concernant

---

(1) Op. cit. page 2.

(2) La tâche de l'enseignant est définie ici par un ratio élèves/enseignant ou par un nombre d'étudiants par classe.

les ratios élèves/enseignant et 19% une clause portant sur le nombre d'étudiants par classe.(1) En outre, ces clauses sont plus ou moins contraignantes dépendamment de la convention. Parfois, il ne s'agit que de lignes directrices (surtout en ce qui a trait à la détermination du nombre d'étudiants par classe).

Au Québec, la tâche des enseignants se négocie au niveau national et les clauses des conventions sont contraignantes pour toutes les commissions scolaires.

Il faut également ajouter à cette explication le fait que les diminutions de clientèle plus importantes au Québec qu'en Ontario au cours de cette période (13,6% au Québec et 3,1% en Ontario) ont amené des changements différents dans les compositions de clientèles de chacune des provinces, ce qui a sans doute amené une augmentation de l'écart dans les ratios, les diminutions de clientèles se faisant tout d'abord dans les degrés inférieurs, là où les ratios sont les plus élevés. En outre, au cours de cette période, le Québec a connu une augmentation phénoménale de ses clientèles en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. En effet, cette catégorie de clientèle s'est accrue de plus de 50% au moment où les clientèles régulières diminuaient d'environ 17%. Or, les ratios associés à ce type de clientèle sont nettement inférieurs

---

(1) Commission des relations de travail en éducation de l'Ontario, Rapport entre le nombre des élèves et des enseignants, effectifs des classes et nombre d'heures à enseigner, 1979-80, monographie numéro 14.
N.B.: En 1979-1980, les pourcentages sont passés respectivement à 46 et 26%.

à ceux de l'enseignement régulier.(1)

En 1976-1977, l'écart entre le Québec et l'Ontario en ce qui concerne les ratios élèves/enseignant atteint 4,6 élèves, alors que les traitements moyens des enseignants en Ontario ne sont plus que 7% plus élevés qu'au Québec. Ce dernier facteur ne compense donc plus qu'en partie la différence entre les ratios élèves/enseignant (il compense pour environ 30%), d'où le coût de la rémunération par élève plus élevé de 145 $ au Québec. Ce dernier atteint 935 $ comparativement à 790 $ en Ontario.

Au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980, la différence entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération par élève est passée de 145 $ à 335 $, soit un accroissement de 190 $. Ici, contrairement à la première période, c'est l'augmentation plus importante des traitements moyens au Québec qui explique la majeure partie de l'accroissement de l'écart, soit environ 70%, alors que la diminution plus forte des ratios explique l'autre 30%.

---

(1) Les conventions collectives, les règles budgétaires et les directives du Ministère ont encouragé le développement des services éducatifs aux enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage en prévoyant des rapports élèves/enseignant spécifiques aux différents types de clientèles inadaptées ainsi qu'un financement approprié. Compte tenu du contexte qui prévalait à cette époque (forte diminution de clientèle pouvant amener des mises à pied importantes du personnel enseignant, les enseignants en surplus n'ayant obtenu la sécurité d'emploi que lors de la convention 1975-1979) et de la volonté politique exprimée de favoriser le développement des services aux enfants en difficulté, il ne faut pas se surprendre de l'augmentation importante de ce type de clientèle.

La meilleure protection pour la perte de pouvoir d'achat qu'ont obtenue les enseignants québécois au cours de cette période explique, sans doute pour une bonne part, cette augmentation plus rapide des traitements moyens au Québec.(1)

Une autre partie importante de l'explication provient de l'accroissement plus important au Québec du niveau moyen de qualification de l'effectif enseignant. En effet, l'expérience et la scolarité des enseignants québécois se sont accrues plus fortement en moyenne que celles des enseignants ontariens au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980.(2)

L'augmentation plus rapide de la scolarité moyenne des enseignants québécois s'explique principalement par le rétrécissement par le bas des échelles de traitement québécoises. En effet, en 1978-1979, le palier inférieur de reconnaissance pour la scolarité est passé de 13 années et moins à 14 et moins. De ce fait, environ 20% des enseignants ont obtenu une gratification d'une année de scolarité.(3)

---

(1) La meilleure protection pour la perte de pouvoir d'achat au Québec est attribuable, sans doute en bonne partie, au plus grand pouvoir de négociation des syndicats québécois. Voir les annexes 6 et 7.

(2) Voir l'annexe 7.

(3) Comme en 1977-1978, près de 16 000 enseignants québécois avaient 13 années ou moins de scolarité, cela signifie qu'environ 20% du personnel enseignant en 1978-1979 ont bénéficié d'accroissement de traitements en raison de ce changement structurel. Les augmentations additionnelles qu'ils ont obtenues à ce titre sont de l'ordre de 6 points de pourcentage.

En 1979-1980, l'écart entre les ratios élèves/enseignant québécois et ontariens atteint 5,0 élèves, alors que les traitements moyens deviennent sensiblement égaux. Cela signifie que l'écart de 335 $ entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération par élève s'explique presque entièrement par la différence entre les ratios. Le coût par élève atteint 1 393 $ au Québec comparativement à 1 058 $ en Ontario.

Pour l'ensemble de la période 1972-1973 à 1979-1980, la différence entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération par élève a donc augmenté de 344 $. Cet accroissement s'explique à peu près à parts égales par l'augmentation plus rapide des traitements moyens québécois et par la diminution plus forte des ratios élèves/enseignant au Québec. Le coût additionnel que représente cette augmentation impressionnante de l'écart est d'environ 375 millions de $ pour la seule année scolaire 1979-1980.(1)

---

(1) Ce montant est égal au produit des deux nombres suivants: l'écart entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération par élève en 1979-1980 (335 $) et la clientèle en 1979-1980 (1 127 370).

Tableau 12: Clientèles étudiantes[1], effectifs enseignants(2) et ratios élèves/enseignant, niveaux primaire et secondaire, Québec, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Clientèles étudiantes[3]	1 476 809	1 276 499	1 219 294	1 170 587	1 127 370
Effectifs enseignants[4]	72 785	74 379	72 774	71 440	69 746
Ratios élèves/enseignant	20,3	17,2	16,8	16,4	16,2

Tableau 13: Clientèles étudiantes[1], effectifs enseignants(2) et ratios élèves/enseignant, niveaux primaire et secondaire, Ontario, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Clientèles étudiantes[5]	1 949 155	1 887 767	1 860 027	1 819 545	1 776 056
Effectifs enseignants[6]					
MIN.	83 102	85 509	85 035	84 166	82 734
MAX.	85 456	87 801	87 325	86 416	84 956
MOY.	84 279	86 655	86 180	85 291	83 845
Ratios élèves/enseignant					
MAX.	23,5	22,1	21,9	21,6	21,5
MIN.	22,8	21,5	21,3	21,1	20,9
MOY.	23,1	21,8	21,6	21,3	21,2

(1) Les clientèles à la pré-maternelle et à la maternelle ont été converties en équivalent temps complet en divisant leur nombre par deux.
(2) Les effectifs enseignants sont en équivalent temps complet. Ils ne comprennent pas le personnel de suppléance ni le personnel en disponibilité.
(3) Source: Direction des études économiques et démographiques du MEQ.
(4) Source: Bureau de placement du secteur de l'éducation.
(5) Source: Ministère de l'éducation de l'Ontario, Education Statistics Ontario.
(6) Il s'agit d'estimations. Voir l'annexe 4.

Tableau 14: Salaires moyens des enseignants, ratios élèves/enseignant et coûts de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, Québec, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Salaires moyens des enseignants ($) (1)	8 844	16 046	17 748	20 413	22 507
Ratios élèves/enseignant(2)	20,3	17,2	16,8	16,4	16,2
Coûts de la rémunération par élève ($) (3)	436	935	1 059	1 246	1 392

Tableau 15: Salaires moyens des enseignants, ratios élèves/enseignant et coûts de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, Ontario, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980

		1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Salaires moyens des enseignants ($) (4)		10 270	17 229	19 125	20 598	22 421
Ratios élèves/enseignant(5)	MAX.	23,5	22,1	21,9	21,6	21,5
	MIN.	22,8	21,5	21,3	21,1	20,9
	MOY.	23,1	21,8	21,6	21,3	21,2
Coûts de la rémunération par élève ($) (3)	MIN.	437	780	873	954	1 043
	MAX.	450	801	898	976	1 073
	MOY.	445	790	885	967	1 058

(1) Sources: 1972-1973: Direction des études économiques et démographiques du MEQ;
1976-1977 à 1979-1980: Bureau de recherche sur la rémunération du Conseil du Trésor.

(2) Voir le tableau 12.
(3) Salaire moyen ÷ ratio élèves/enseignant.
(4) Il s'agit d'estimations. Voir l'annexe 5.
(5) Voir le tableau 13.

Tableau 16: Ecarts entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération des enseignants par élève, niveaux primaire et secondaire, 1972-1973 et 1976-1977 à 1979-1980

		1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Ecarts ($)	MIN.	-14	134	161	270	320
	MAX.	- 1	155	186	292	350
	MOY.	- 9	145	174	279	335

Sources: Tableaux 14 et 15.

2.1.2 Les autres dépenses salariales

Les autres dépenses salariales sont estimées en soustrayant du total des dépenses salariales des commissions scolaires la masse salariale du personnel enseignant estimée à la sous-section précédente (2.1.1). Elles sont donc constituées des masses salariales du personnel non enseignant et des "autres coûts de travail" de l'ensemble des personnels des commissions scolaires (primes, temps supplémentaire, suppléance, sécurité d'emploi[1], ...).

En 1972-1973, l'Ontario avait une dépense par étudiant supérieure de 47 $ à celle du Québec pour cet item, alors qu'en 1979-1980 les deux provinces dépensaient sensiblement le même montant (tableau 10, page 27).

Cependant, les dépenses associées à chaque province ne sont pas parfaitement comparables. En effet, nous verrons plus loin (sous-section 2.1.6) que les commissions scolaires québécoises dépensent davantage en "services, honoraires et contrats" que leurs homologues ontariennes, ce qui peut signifier que certaines tâches données à contrat au Québec sont effectuées par les employés réguliers des commissions scolaires en Ontario. Cela contribuerait à réduire les dépenses salariales des commissions scolaires québécoises par rapport à celles de l'Ontario. On peut donc penser que si on ajoutait aux "autres dépenses salariales" du Québec et de l'Ontario les dépenses en salaires comprises dans les dépenses en "services, honoraires et contrats", le Québec aurait en 1979-1980 une dépense par étudiant en "autres dépenses salariales" un peu plus élevée que celle de l'Ontario.

---

(1) Le Québec a versé 27 millions de $ à ce titre en 1979-1980. La donnée correspondante pour l'Ontario n'est pas disponible mais tout indique que le montant est beaucoup moins élevé qu'au Québec.

2.1.3 Les avantages sociaux

En 1972-1973 et en 1979-1980, l'Ontario avait une dépense par étudiant, en ce qui a trait aux avantages sociaux de l'ensemble des personnels des commissions scolaires, légèrement plus élevée qu'au Québec, respectivement 5 $ et 14 $ (tableau 10, page 27). Il est à souligner que les montants versés en avantages sociaux qui apparaissent aux états financiers des commissions scolaires du Québec et de l'Ontario ne prennent pas en compte tous les bénéfices d'emploi accordés aux employés. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les régimes de retraite, le gouvernement du Québec contribue à la caisse de retraite des personnels des commissions scolaires et ces sommes ne sont évidemment pas comprises dans les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires. En Ontario, le gouvernement ne contribue qu'à la seule caisse des enseignants. Nous ne disposons pas des données qui nous permettraient de calculer la dépense totale en avantages sociaux au Québec et en Ontario.

A notre connaissance, une seule étude a tenté de comparer chacune des différentes composantes des avantages sociaux du Québec et de l'Ontario.(1) Les données portaient sur l'année scolaire 1976-1977. Il n'est pas possible de porter un jugement global à partir de cette étude, à savoir quelle province est la plus généreuse en ce qui a trait à ce type de dépense.

---

(1) Bureau de recherche sur la rémunération, La tâche et la rémunération des enseignants de l'élémentaire et du secondaire en Ontario et au Québec 1976-77, Conseil du Trésor, janvier 1978.

2.1.4 Le transport scolaire

Tel qu'indiqué au tableau 10 (page 27), en 1972-1973 le Québec dépensait 19 $ de plus par étudiant que l'Ontario en transport scolaire. Entre 1972-1973 et 1979-1980, l'écart s'est accru de 71 $ pour atteindre 90 $ en 1979-1980.(1)

On peut distinguer deux facteurs dans l'explication des différences entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant en transport scolaire: la dépense par étudiant transporté et la proportion que représente la clientèle transportée dans la clientèle totale.(2)

---

(1) Pour assurer une bonne compréhension du texte, nous allons définir les deux concepts de dépenses par étudiant utilisés dans cette section. La dépense par étudiant en transport scolaire se définit par le rapport entre la dépense en transport scolaire et la clientèle totale des commissions scolaires. La dépense par étudiant transporté rapporte ces mêmes dépenses aux seules clientèles transportées.

(2) Sous forme d'identité:

$$\frac{DEP}{CL_t} \equiv \frac{DEP}{CL_{tr}} \times \frac{CL_{tr}}{CL_t}$$

DEP : dépense en transport scolaire

CL_t : clientèle totale

CL_{tr}: clientèle transportée.

En 1972-1973, l'écart positif entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant en transport scolaire s'explique par la plus forte proportion d'élèves transportés au Québec (environ 30% en Ontario et 50% au Québec) puisque, en termes de dépenses par étudiant transporté, le Québec dépensait un peu moins que l'Ontario (114 $ au Québec et 127 $ en Ontario).

Entre 1972-1973 et 1979-1980, la dépense par étudiant transporté et la proportion d'élèves transportés ont augmenté plus rapidement au Québec qu'en Ontario, et c'est ce qui explique l'augmentation importante de l'écart entre les dépenses par étudiant des deux provinces au cours de cette période.

Ces accroissements plus rapides des dépenses par étudiant transporté et du ratio clientèle transportée/clientèle totale au Québec s'expliquent, en partie, par les plus fortes diminutions de clientèles au Québec qui ont amené une plus grande quantité de fermetures d'écoles qu'en Ontario. Ces fermetures d'écoles ayant pour conséquence d'augmenter la dispersion des élèves sur le territoire à desservir, d'où l'augmentation des dépenses par étudiant transporté et de la proportion des élèves transportés.(1)

---

(1) Une étude sur le transport scolaire au Québec en période de décroissance scolaire a été produite par notre Service.
Voir: R. Lepage et B. Belzile, Le transport scolaire - Une analyse des dépenses de 1974 à 1978, MEQ, DEED, Service des études économiques, oct. 1981.

On estime que l'écart de 90 $ entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant en transport scolaire en 1979-1980 s'explique pour 17% par la dépense par étudiant transporté supérieure au Québec (302 $ en comparaison de 271 $) et pour 83% par sa plus forte proportion d'élèves transportés (63% en comparaison de 38%)(1).

(1) La façon de calculer la contribution des facteurs est expliquée à l'annexe 3.

2.1.5 Le service de la dette

Alors qu'en 1972-1973 le Québec et l'Ontario avaient sensiblement la même dépense par étudiant en ce qui a trait au service de la dette, en 1979-1980 le Québec dépensait 183 $ de plus par étudiant à ce chapitre (tableau 10, page 27).

Il faut savoir, à cet égard, qu'il y a une différence fondamentale entre le financement des immobilisations au Québec et en Ontario. Alors qu'au Québec le financement des immobilisations à même les revenus courants ne couvre qu'une petite partie des immobilisations (le reste se finançant par emprunt), en Ontario, en 1976-1977 par exemple, les immobilisations étaient financées à près de 50% par les revenus courants.(1)

Il n'est dès lors pas surprenant de constater cette augmentation importante de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant pour le service de la dette, la plus grande accumulation de dettes au Québec ne pouvant qu'engendrer une croissance plus rapide de son service de la dette.

---

(1) Ce fait a été mis à notre connaissance par la lecture d'un document interne du Conseil du Trésor: H. Kimpton, Eléments de comparaison des coûts de l'enseignement public élémentaire et secondaire entre le Québec et l'Ontario 1976-77 et 1977-78, Système budgétaire, Service des études, déc. 1980.

2.1.6 Les autres dépenses

Les "autres dépenses" sont constituées des dépenses de fonctionnement autres que celles ayant trait aux salaires des personnels des commissions scolaires, aux avantages sociaux, au transport scolaire ainsi qu'au service de la dette. Elles comprennent principalement les dépenses en "fournitures et matériel" et en "services, honoraires et contrats".

Le tableau 17 présente les dépenses par étudiant en "autres dépenses" selon la nature de la dépense, au Québec et en Ontario, pour les années 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 17: Dépenses par étudiant en "autres dépenses" selon la nature de la dépense, niveaux primaire et secondaire, Québec (Q) et Ontario (O), 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980 ($)

	Fournitures et matériel (1)			Services, honoraires et contrats (1)			Autres (2)			Total		
	Q	O	Δ	Q	O	Δ	Q	O	Δ	Q	O	Δ
1972-1973	65	87	-22	37	15	22	17	20	-3	119	122	-3
1976-1977	113	142	-29	75	26	49	28	30	-2	216	198	18
1979-1980	184	191	-7	93	37	56	59	43	16	336	271	65

Sources: Voir l'annexe 1.

(1) Afin de rendre les données québécoises comparables à celles de l'Ontario, nous avons ajouté les dépenses énergétiques comprises dans les "services, honoraires et contrats" des états financiers québécois aux "fournitures et matériel". Les dépenses en transport scolaire comprises dans les "autres dépenses" des états financiers des provinces ont été retranchées, puisqu'on considère les dépenses en transport scolaire séparément (sous-section 2.1.4).

(2) Comprend, entre autres, les frais de voyage et de perfectionnement.

En 1972-1973, le Québec et l'Ontario avaient sensiblement une même dépense par étudiant en "autres dépenses", alors qu'en 1979-1980 le Québec dépensait 65 $ de plus que l'Ontario à ce chapitre. Cette augmentation de l'écart s'explique principalement par l'augmentation plus rapide au Québec des dépenses en "services, honoraires et contrats".

Cela peut s'expliquer par le fait que les commissions scolaires au Québec donnent davantage à contrat, que celles de l'Ontario, certaines tâches au lieu d'engager du personnel additionnel (comme pour l'entretien des écoles par exemple) et que cette tendance se serait accentuée au cours des dernières années.

Pour avoir des catégories de dépenses plus comparables, il faudrait retrancher les salaires compris dans les "services, honoraires et contrats" et les ajouter aux salaires des personnels des commissions scolaires. Cela se traduirait par une augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les dépenses par étudiant en masse salariale et par une réduction de l'écart dans les "autres dépenses". Nous ne disposons pas des données qui nous permettraient d'effectuer un tel ajustement, mais on peut tout de même souligner le fait que si on retranchait l'ensemble des dépenses en "services, honoraires et contrats" des "autres dépenses" on aurait en 1979-1980 sensiblement la même dépense par étudiant en "autres dépenses" au Québec et en Ontario.

2.2 Les dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant

Le tableau suivant présente le rapport des dépenses par étudiant au PIB par habitant, pour les niveaux primaire et secondaire du Québec et de l'Ontario, en 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980.

Tableau 18: Dépenses par étudiant par rapport au PIB par habitant (%), niveaux primaire et secondaire, Québec et Ontario, 1972-1973, 1976-1977 et 1979-1980

	Québec	Ontario	Δ
1972-1973	21,9	17,3	4,6
1976-1977	26,7	18,7	8,0
1979-1980	30,0	19,4	10,6

Sources: Voir l'annexe 1.

Les rapports ont augmenté dans les deux provinces, bien que plus fortement au Québec, au cours de la période considérée.

Cette augmentation plus rapide du rapport québécois s'explique par le fait qu'au Québec les dépenses par étudiant se sont accrues à un taux annuel moyen plus élevé que le PIB par habitant (17,7% en comparaison de 12,5%), alors qu'en Ontario les deux ont augmenté à des taux moins différents (12,9% en comparaison de 11,1%).

Cela se traduit par une augmentation de l'écart entre le Québec et l'Ontario dans les rapports des dépenses par étudiant au PIB par habitant au cours de la période considérée. L'écart qui était de 4,6 points de pourcentage en 1972-1973 atteint 10,6 en 1979-1980, ce qui est énorme.

ANNEXES

ANNEXE 1

SOURCES DES DONNÉES[1]

Les données sur les dépenses des commissions scolaires, des CEGEP et des universités du Québec proviennent des états financiers des organismes d'enseignement.[2]

Les données sur les clientèles des commissions scolaires québécoises sont issues des "Sommaires de l'école"[3] (les clientèles à la pré-maternelle et à la maternelle ont été converties en équivalent temps complet en divisant leur nombre par deux), celles des collèges québécois ont été puisées dans un bulletin statistique

---

(1) Pour certaines données, les sources sont indiquées en bas des tableaux dans le texte.

(2) Le Service de l'analyse et du développement de la DGRMF pour les niveaux primaire et secondaire, le Service des ressources matérielles et financières de la DGEC pour le niveau collégial et le Service des affaires financières de la DGERU pour le niveau universitaire.

(3) R. Dufour, compilation des "Sommaires de l'école" (SIMEQ), MEQ, DEED, Service de la démographie scolaire.
N.B.: Les données sur les clientèles transportées proviennent du Service de la concertation du ministère des Transports.

de la DGEC[1] (il s'agit des effectifs étudiants à temps complet) et les clientèles universitaires proviennent de la DGERU[2] (il s'agit des effectifs étudiants en équivalent temps complet).

Les dépenses des commissions scolaires ontariennes proviennent de leurs états financiers. Nous avons dû, cependant, effectuer un ajustement aux dépenses afin de les rendre comparables à celles du Québec, car l'Ontario comptabilise ses dépenses selon l'année civile, alors qu'au Québec on les comptabilise selon l'année scolaire. Il s'agit de prendre 40% des dépenses d'une année et 60% des dépenses de l'année suivante.[3]

Les clientèles des commissions scolaires ontariennes émanent de publications statistiques du ministère de l'Education de l'Ontario[4] (les clientèles à la pré-maternelle et à la maternelle ont été converties en équivalent temps complet en divisant leur nombre par deux).

---

(1) Service recherche et développement, Evolution de la clientèle régulière inscrite à temps plein dans les CEGEP, de la session d'automne 1967 à celle de 1978 - Bulletin statistique, MEQ (les données sur les clientèles en 1979-1980 nous ont été fournies directement par la DGEC).

(2) Direction des études et du développement.

(3) Exemple: (dépenses de 1972) X ,4 + (dépenses de 1973) X ,6 = dépenses de l'année scolaire 1972-1973.

(4) - Report of the Minister of Education, 1972;
- Education Statistics Ontario, 1979.

Les données sur les dépenses des collèges communautaires et des universités en Ontario sont issues de publications de Statistique Canada (ou nous ont été fournies directement par des responsables de cet organisme).(1)

Les clientèles des collèges ontariens proviennent également de publications de Statistique Canada(2) (il s'agit des effectifs étudiants à temps complet), alors que les clientèles des universités ontariennes ont été fournies directement par le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario(3) (il s'agit des effectifs étudiants en équivalent temps complet).

---

(1) - Statistiques financières de l'éducation 1971-72 à 1973-74, catalogue 81-208;
- Statistiques financières de l'éducation 1976-77, catalogue 81-208;
N.B.: Les données pour 1979-1980 ont été obtenues directement du responsable de cette publication (il s'agit de données pas encore publiées).

(2) - Effectifs des collèges communautaires, 1972-73, catalogue 81-222;
- Effectifs des collèges communautaires, 1976-77, catalogue 81-222;
- L'éducation au Canada - Revue statistique pour 1979-80, catalogue 81-229.

(3) Par l'intermédiaire de Michel Falardeau (auteur d'une étude portant spécifiquement sur des comparaisons Québec-Ontario au niveau universitaire: Analyse de l'évolution de l'enseignement supérieur à la lumière d'indicateurs socio-économiques - Comparaisons Québec-Ontario de 1974-75 à 1980-81, MEQ, DGES, Direction des études et du développement, oct. 1980).

Les données concernant les populations et les PIB, au Québec et en Ontario, proviennent de Statistique Canada.(1)

(1) - Estimations de la population du Canada et des provinces, catalogue 91-201;
- Estimations de la population selon le sexe et l'âge, Canada et provinces, catalogue 91-202;
- Système de comptabilité nationale, comptes économiques provinciaux, 1964-1979, catalogue 13-213.

ANNEXE 2

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN ÉDUCATION ET CLIENTÈLES POUR L'ENSEMBLE DES NIVEAUX, 1965-1966 À 1979-1980

Nous présentons dans cette annexe des données sur les dépenses de fonctionnement et les clientèles pour l'ensemble des niveaux pour la période 1965-1966 à 1979-1980. Il y a des différences entre les données apparaissant dans ce document et celles de nos études antérieures.(1) L'explication des différences est donnée dans la deuxième section de cette annexe.

A- Les données

Tableau 1: Dépenses totales de fonctionnement selon la province et l'année (millions de $)

	Québec	Ontario
1965-1966	708	967
1968-1969	1 211	1 735
1972-1973	1 865	2 689
1976-1977	3 442	4 481
1979-1980	4 649	5 691

(1) Op. cit. page 2.

Tableau 2: Clientèles étudiantes totales selon la province et l'année

	Québec	Ontario
1965-1966	1 428 919	1 755 438
1968-1969	1 619 957	1 998 090
1972-1973	1 647 128	2 173 740
1976-1977	1 485 769	2 144 020
1979-1980	1 365 226	2 032 788

B- Explication des différences

Afin d'améliorer la comparabilité des données québécoises et ontariennes, certains changements ont été apportés dans la comptabilisation des données par rapport à nos études antérieures. Certaines de ces modifications ont été rendues possibles par une plus grande richesse d'information pour l'Ontario, le ministère de l'éducation de l'Ontario nous ayant fourni des données qui ne nous étaient pas accessibles jusqu'à maintenant.

Ainsi, contrairement aux études précédentes où nous prenions en compte dans les dépenses globales d'enseignement les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des institutions d'enseignement, nous n'avons considéré dans ce document que les seules dépenses de fonctionnement. En raison de données insuffisantes pour l'Ontario, il n'avait pas été possible de produire jusqu'à

maintenant des données comparables sur les seules dépenses de fonctionnement.(1) Il est préférable d'exclure les dépenses d'immobilisation en raison du caractère instable de ce type de dépense et du fait qu'il s'agit d'une dépense d'investissement dont les coûts (et les bénéfices) s'échelonnent sur plusieurs années.

En outre, les montants consacrés à l'éducation des adultes ont été exclus des dépenses de fonctionnement.(2) Ce retrait est rendu nécessaire par le fait que les dépenses à ce titre sont beaucoup plus élevées au Québec qu'en Ontario et, comme les dépenses de fonctionnement ne sont rapportées qu'aux seules clientèles régulières, il est préférable d'exclure l'éducation des adultes pour éviter d'introduire un biais dans les comparaisons Québec-Ontario.

En ce qui concerne les différences entre les données sur les clientèles, celles-ci s'expliquent principalement par la conversion des clientèles à la prématernelle et à la maternelle en équivalent temps complet en divisant leur nombre par deux (pour tenir compte du fait qu'elles sont à mi-temps). Cet ajustement aux clientèles améliore la comparabilité des données, le nombre d'élèves à ces niveaux étant plus élevé en Ontario qu'au Québec (en termes absolu et relatif). L'autre changement à la comptabilisation des clientèles a trait aux effectifs étudiants des classes d'accueil qui ont été ajoutés aux clientèles des commissions scolaires québécoises, ce qui n'avait pas été fait antérieurement.

---

(1) Aux niveaux primaire et secondaire, certaines dépenses étaient comprises dans les dépenses de fonctionnement en Ontario et dans les dépenses d'immobilisation au Québec.

(2) A partir de 1972-1973.

ANNEXE 3

ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DES FACTEURS EXPLICATIFS D'UN ÉCART ENTRE DEUX VARIABLES DONNÉES[1]

Soit,

$$X_1 = R_1 \times S_1 \times T_1$$

$$X_2 = R_2 \times S_2 \times T_2$$

La contribution de chaque facteur à l'écart $(X_2 - X_1)$ est déterminée comme suit:[2]

i) Le facteur "R",

$$(R_2 - R_1) \times \frac{(S_1 + S_2)}{2} \times \frac{(T_1 + T_2)}{2} = A$$

ii) Le facteur "S",

$$(S_2 - S_1) \times \frac{(R_1 + R_2)}{2} \times \frac{(T_1 + T_2)}{2} = B$$

iii) Le facteur "T",

$$(T_2 - T_1) \times \frac{(R_1 + R_2)}{2} \times \frac{(S_1 + S_2)}{2} = C$$

---

(1) Ainsi, par exemple, on utilise la méthode d'estimation de la contribution des facteurs décrite dans cette annexe pour déterminer la contribution des traitements moyens et des ratios élèves/enseignant à l'écart entre le Québec et l'Ontario dans le coût de la rémunération des enseignants par élève (voir page 32). Cette méthode est utilisée à quelques reprises dans le texte (on se réfère chaque fois à cette annexe).

(2) Source: OCDE, Dépenses publiques d'enseignement, juillet 1976.

où,

$$A + B + C = X_2 - X_1.$$

En procédant de cette façon, on mesure la contribution directe et indirecte (effet d'interaction entre les facteurs) de chaque facteur.(1)

---

(1) Pour illustrer, prenons l'exemple simplifié suivant. Un travailleur à qui on accorde une augmentation de son traitement horaire de 10% et un accroissement du nombre d'heures travaillées de 20% voit son revenu augmenter de 32%. Ce dernier pourcentage est égal à la somme des deux premiers plus leur produit: (,10 + ,20) + (,10 X ,20) = ,32. La contribution directe de la variation de la rémunération horaire au taux d'augmentation du revenu est de 10 points de pourcentage et celle de la variation du nombre d'heures travaillées de 20 points de pourcentage. L'interaction entre ces facteurs explique l'autre 2 points de pourcentage.

ANNEXE 4

ESTIMATION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS EN ONTARIO COMPARABLES À CEUX DU QUÉBEC, POUR LES ANNÉES 1972-1973 ET 1976-1977 À 1979-1980

Il n'existe pas en Ontario de données sur des effectifs enseignants qui soient comparables à celles du Québec. Le concept généralement utilisé en Ontario en est un de personnel d'enseignement (comprend les enseignants réguliers, les principaux, les principaux adjoints, les chefs de département ainsi que des professionnels non enseignants). Pour obtenir des effectifs comparables à ceux du Québec, nous allons retrancher des personnels d'enseignement tous les personnels autres que ceux qui correspondent aux enseignants réguliers du Québec. Compte tenu de la faiblesse de certaines sources de données, il faudra parfois déterminer des valeurs minimales et maximales entre lesquelles devraient se situer les données recherchées. Nous allons procéder par étape:

1ère étape: Détermination de l'effectif personnel d'enseignement en Ontario (nombre en équivalent temps complet)

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
96 873	99 002	98 533	97 414	95 916

Source: Ministère de l'éducation de l'Ontario, Education Statistics Ontario.

2e étape: Détermination du nombre de principaux et principaux adjoints en Ontario (nombre en équivalent temps complet)

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
6 872	6 788	6 799	6 668	6 682

Sources: 1972-1973: Statistique Canada, Traitements et qualifications des enseignants; 1976-1977 à 1979-1980: La Commission des relations de travail en éducation, Statistiques sur les rémunérations.

3e étape: Estimation du nombre de professionnels non enseignants compris dans le personnel d'enseignement (nombre en équivalent temps complet)

Pour estimer ces effectifs, on utilise des données obtenues par une enquête du Bureau de recherche sur la rémunération (BRR) auprès de 19 conseils scolaires ontariens.(1) Cette enquête portait sur l'année scolaire 1976-1977.

Pour déterminer le nombre total de professionnels non enseignants, il faut ajouter aux professionnels non enseignants réguliers, compris dans le personnel d'enseignement, un certain nombre d'équivalents temps complet pour tenir compte du temps consacré par des enseignants ontariens à des tâches occupées au Québec par des professionnels non enseignants.

---

(1) BRR, La tâche et la rémunération des enseignants de l'élémentaire et du secondaire en Ontario et au Québec 1976-77, janvier 1978.

D'après l'enquête du BRR, les professionnels non enseignants réguliers (désignés sous l'appellation de "conseillers" dans leur rapport) représenteraient environ 2% de l'ensemble du personnel d'enseignement, alors que le nombre d'équivalents temps complet qu'il faut ajouter au personnel régulier correspond à 4,9% du personnel enseignant brut (personnel d'enseignement moins les principaux, principaux adjoints et les professionnels non enseignants réguliers).

C'est à partir de ces pourcentages que nous estimons le nombre maximum de professionnels non enseignants compris dans le personnel d'enseignement pour chacune des années considérées:

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
6 253	6 402	6 370	6 300	6 198

Nous parlons d'effectifs maximums parce qu'il semble, après vérification par le BRR des données obtenues de leur enquête, que ces nombres soient trop élevés. Pour en avoir une idée, on peut comparer les ratios élèves/professionnel non enseignant en Ontario et au Québec pour l'année 1976-1977. Le ratio ontarien est d'environ 300, alors que le ratio québécois correspondant est d'environ 425, soit un écart de plus de 40%. Ces effectifs seront donc utilisés comme borne supérieure pour le nombre de professionnels non enseignants.

Pour déterminer la borne inférieure, nous avons calculé l'effectif ontarien implicite à un ratio élèves/professionnel non enseignant pour l'Ontario qui serait égal à celui du Québec (les données utilisées sont celles de 1976-1977). Le nombre obtenu (borne inférieure) est d'environ 30% moindre que le nombre estimé antérieurement (borne supérieure).

C'est ce dernier pourcentage que nous avons utilisé pour estimer le nombre minimum de professionnels non enseignants en Ontario pour chacune des années considérées. Il s'agit de prendre 70% des nombres calculés précédemment. On obtient:

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
4 378	4 482	4 459	4 410	4 339

4e étape: Estimation du nombre d'enseignants équivalents temps complet qui correspond au temps consacré par les principaux et principaux adjoints à l'enseignement

Pour déterminer ces effectifs, nous avons également utilisé des données obtenues par l'enquête du BRR. Il s'agit de multiplier par ,9% l'effectif enseignant brut (personnel d'enseignement moins les principaux, principaux adjoints et les professionnels non enseignants réguliers). Les effectifs estimés pour chacune des années considérées sont les suivants:

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
793	813	808	800	786

5e étape: Estimation du nombre de postes équivalents temps complet qu'il faut retrancher du personnel d'enseignement pour tenir compte des enseignants réguliers qui consacrent une partie de leur temps à des tâches administratives (ceux qui ont le titre de chef de département)

Au niveau secondaire en Ontario, un grand nombre d'enseignants réguliers ont des tâches administratives.(1) En 1976-1977, d'après des données de Education Statistics Ontario, les chefs de département représentaient à eux seuls près de 20% de l'effectif personnel d'enseignement du secondaire, alors que les principaux et principaux adjoints ne représentaient que 4% de cet effectif.(2) Inversement, au niveau primaire, les tâches administratives sont réservées presqu'exclusivement aux principaux et principaux adjoints. Ils représentent 7% de l'effectif personnel d'enseignement du primaire, alors que les chefs de département représentent moins de 1% de cet effectif.(2)

Il n'existe pas, à notre connaissance, de données qui nous permettraient de répartir le temps des chefs de département entre l'enseignement et les tâches

---

(1) Ceux-ci portent différents titres: "head", "associate head", "assistant head", "subject head", "dean", "assistant dean", "major headship", "minor headsphip", "director", "chairman" et plusieurs autres. D'après une enquête de l'"Ontario School Trustees Council" (OSTC), les enseignants réguliers qui occupaient des postes de responsabilité au niveau secondaire en 1978-1979 représentaient près de 30% de l'effectif personnel d'enseignement. Le nombre excessif de postes de responsabilité, au niveau secondaire en Ontario, a été souvent décrié dans les études portant sur le système d'éducation en Ontario. Voir à ce sujet Committee on the costs of Education ("interim report" p. 212 à 215).

(2) Le nombre de principaux et de principaux adjoints a été ajusté pour tenir compte du temps qu'ils consacrent à l'enseignement (voir la 4e étape).

administratives.[1] Pour estimer le pourcentage du temps consacré par les chefs de département aux tâches administratives, nous avons calculé le nombre de chefs de département du secondaire qu'il faut ajouter aux principaux et principaux adjoints pour obtenir un nombre de postes administratifs, exprimé en pourcentage du personnel d'enseignement, qui serait égal à celui du primaire (les données utilisées sont celles de 1976-1977). Le nombre de postes administratifs qu'il faut ajouter est d'environ 15% du nombre total de chefs de département. Ce pourcentage constitue l'estimation recherchée.[2]

---

(1) Un chef de département peut avoir une tâche d'enseignement réduite et/ou il doit travailler un plus grand nombre d'heures qu'un enseignant régulier pour remplir sa tâche d'administrateur. On ne s'intéresse ici qu'à la réduction de la tâche d'enseignement, car l'objectif final est de connaître le nombre d'enseignants équivalents temps complet qui correspond à l'effectif des chefs de département. C'est l'écart entre ces deux nombres qui doit être soustrait ultérieurement du personnel d'enseignement.

(2) Sous forme algébrique, la formule utilisée pour estimer le pourcentage est la suivante:

$$\frac{7000x + 1386}{36046} \times 100 = 7$$

Où,

7000 : nombre de chefs de département au niveau secondaire;

1386 : nombre de principaux et de principaux adjoints au niveau secondaire (nombre ajusté pour tenir compte du temps qu'ils consacrent à l'enseignement);

36046: effectif personnel d'enseignement au niveau secondaire;

7 : nombre de principaux et de principaux adjoints au niveau primaire (nombre ajusté) en pourcentage du personnel d'enseignement du primaire.

N.B. : $x = 16$. Nous avons arrondi ce pourcentage à 15.

Si on applique ce pourcentage au nombre de chefs de département pour chacune des années, on obtient:

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
1 439	1 116	1 137	1 080	1 088

Sources (nombre de chefs de département):
1972-1973: Statistique Canada, Traitements et qualifications des enseignants;
1976-1977 à 1979-1980: Ministère de l'éducation de l'Ontario, Education Statistics Ontario.

Il s'agit de l'estimation du nombre de postes équivalents temps complet à retrancher du personnel d'enseignement pour tenir compte du temps consacré aux tâches administratives par les chefs de département. Cependant, compte tenu de la faiblesse de l'estimation, nous allons déterminer une borne supérieure et une borne inférieure. Suite à des discussions avec des gens du BRR, nous avons décidé de prendre les effectifs ci-haut mentionnés comme borne supérieure (nombres maximums à retrancher).

Pour estimer les nombres minimums de postes à soustraire, nous allons prendre 10% du nombre de chefs de département:

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
960	744	758	720	725

Sommaire des étapes: Calcul des effectifs enseignants ontariens comparables à ceux du Québec (nombres en équivalents temps complet)

A- Effectifs minimums

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Personnel d'enseignement	96 873	99 002	98 533	97 414	95 916
- Principaux et pr. adjoints	6 872	6 788	6 799	6 668	6 682
- Prof. non enseignants	6 253	6 402	6 370	6 300	6 198
+ (Pr. + pr. adj.) enseignants	793	813	808	800	786
- Postes administratifs add.	1 439	1 116	1 137	1 080	1 088
Personnel enseignant	83 102	85 509	85 035	84 166	82 734

B- Effectifs maximums

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Personnel d'enseignement	96 873	99 002	98 533	97 414	95 916
- Principaux et pr. adjoints	6 872	6 788	6 799	6 668	6 682
- Prof. non enseignants	4 378	4 482	4 459	4 410	4 339
+ (Pr. + pr. adj.) enseignants	793	813	808	800	786
- Postes administratifs add.	960	744	758	720	725
Personnel enseignant	85 456	87 801	87 325	86 416	84 956

C- Effectifs moyens (moyenne arithmétique)

1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
84 279	86 655	86 180	85 291	83 845

ANNEXE 5

ESTIMATION DES TRAITEMENTS MOYENS DES ENSEIGNANTS EN ONTARIO COMPARABLES À CEUX DU QUÉBEC, POUR LES ANNÉES 1972-1973 ET 1976-1977 À 1979-1980

Pour estimer les traitements moyens ontariens comparables à ceux du Québec, nous allons effectuer la somme pondérée des traitements moyens des enseignants réguliers (chefs de département exclus)(1) et des chefs de département.(2) Les salaires moyens sont les suivants:

	1972-1973	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
Enseignants	9 705	16 666	18 567	20 017	21 845
Chefs de département(3)	15 778	24 491	26 216	27 806	29 844
Somme pondérée	10 270	17 229	19 125	20 598	22 421

Sources: Les données concernant les traitements moyens des enseignants réguliers proviennent de la publication Traitements et qualifications des enseignants de Statistique Canada. Les traitements moyens des chefs de département nous ont été fournis directement par Statistique Canada.

(1) L'effectif utilisé pour le nombre d'enseignants réguliers est l'effectif moyen. Voir le sommaire des étapes de l'annexe 4.

(2) 90% de l'effectif total. Voir l'étape 5 de l'annexe 4.

(3) Comprend les primes versées aux chefs de département. Les valeurs de ces primes ne sont pas disponibles à Statistique Canada.

ANNEXE 6

PROTECTION POUR LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, 1976-1977 À 1979-1980[1]

Seulement un petit nombre de conventions en Ontario comprennent des clauses concernant la protection pour la perte de pouvoir d'achat.[2] En outre, la proportion des conventions comprenant de telles clauses a diminué au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980, passant de 27% à 19%.

Les conventions ontariennes comprenant de telles clauses prévoient le paiement de forfaitaires, une indexation ou les deux. Il semble cependant y avoir une tendance à privilégier les clauses comportant une forme ou l'autre de protection au détriment des clauses procurant les deux formes de protection. En 1976-1977, environ la moitié des conventions ayant une clause de protection pour la perte de pouvoir d'achat prévoyait le paiement d'un forfaitaire seulement, alors que l'autre moitié prévoyait les deux formes de protection. En 1979-1980, environ 70% des conventions comprenant une telle clause prévoyaient le paiement d'un forfaitaire seulement, 20% une indexation et 10% à la fois un forfaitaire et une indexation.

---

(1) Les données fournies pour l'Ontario proviennent de monographies produites par la Commission des relations de travail en éducation de l'Ontario: Cherté de la vie 1978-79, monographie numéro 13 et Analyse chronologique des conventions collectives 1975-76 à 1979-80, monographie numéro 16.

(2) En Ontario, les négociations ont lieu localement (au niveau des commissions scolaires), cela signifie qu'il y a autant de conventions qu'il y a de commissions scolaires.

En outre, la plupart des clauses de protection pour la perte de pouvoir d'achat comprennent des limitations, sous une forme ou l'autre, à la protection qui est accordée. Ainsi, par exemple, le montant forfaitaire accordé comme seule protection peut ne couvrir qu'une partie des pertes occasionnées par l'inflation.

Le fait qu'il y ait un grand nombre de conventions en Ontario qui n'ont aucune clause concernant la protection pour la perte de pouvoir d'achat ne signifie évidemment pas que les échelles de traitements qu'elles comprennent ne sont pas ajustées d'une convention à l'autre en tenant compte des taux d'inflation. Il faut savoir à cet égard qu'en Ontario un grand nombre de conventions ne portent que sur une année.(1) Lors des négociations sur les salaires, le relèvement des échelles de traitements doit évidemment tenir compte de l'évolution des prix dans l'économie.

Néanmoins, compte tenu de l'impossibilité de prévoir avec exactitude les taux d'inflation à venir, on peut s'attendre à ce que dans l'ensemble les enseignants n'aient pas une aussi bonne protection contre l'inflation que dans le cas où toutes les conventions comprendraient de telles clauses. On pense en particulier au processus d'ajustement automatique qui prévoit, par exemple, le versement d'un montant forfaitaire pour compenser en fin de période pour une protection inadéquate due à une mauvaise anticipation de l'inflation.

---

(1) Cependant, il y a une tendance à se négocier de plus en plus de contrats de plus d'une année. En 1976-1977, environ 30% des conventions portaient sur une seule année, alors qu'en 1979-1980 ce pourcentage a été réduit de moitié.

Au Québec, comme les négociations ont lieu au niveau provincial, tous les enseignants sont protégés par les clauses des conventions ayant trait à la protection pour la perte de pouvoir d'achat. Pour chacune des années de la période 1976-1977 à 1979-1980, la protection du pouvoir d'achat se caractérisait principalement par des augmentations des échelles de traitements en début d'année, afin de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs en prévision de l'inflation au cours de l'année à venir ainsi que par un rétablissement du pouvoir d'achat au début de l'année suivante. Il s'agit, dans ce dernier cas, d'une augmentation des échelles de traitements d'un taux d'augmentation égal à la différence entre le taux d'augmentation accordé au début de l'année précédente en prévision de l'inflation à venir et le taux d'inflation de l'année précédente.

ANNEXE 7

COMPARAISON DES ECHELLES DE TRAITEMENTS ET DE LA COMPOSITION DES EFFECTIFS, AU QUEBEC ET EN ONTARIO, 1976-1977 et 1979-1980[1]

A- Les échelles de traitements

i) 1976-1977

Pour un niveau d'expérience et de scolarité donné, le traitement est plus élevé en Ontario qu'au Québec, sauf pour les premiers échelons des échelles inférieures. Le taux d'augmentation des traitements d'un échelon à l'autre d'une échelle de traitements donnée est en moyenne sensiblement plus élevé en Ontario qu'au Québec. Cependant, le nombre d'échelons par échelle est moins élevé en Ontario, principalement pour

---

(1) Sources: i) 1976-1977 - Pour l'Ontario, The Commission on declining school enrolments in Ontario, Implication of declining enrolment for the schools of Ontario, rapport d'étape;
- Pour le Québec, les échelles de traitements proviennent des conventions collectives et la composition des effectifs du SGPOE.

ii) 1979-1980 - Pour l'Ontario, La Commission des relations de travail en éducation de l'Ontario, Moyenne pondérée des traitements sur grille 1978-79 et 1979-80, monographie #13;
- Pour le Québec, les échelles de traitements proviennent des conventions collectives et la composition des effectifs du "cadre de référence 1979-80".

N.B.: Pour les fins des comparaisons Québec-Ontario, nous avons exprimé les données ontariennes en termes de celles du Québec. Les équivalences entre les classifications québécoises et ontariennes ont été établies à partir d'une étude du Bureau de recherche sur la rémunération. Compte tenu des difficultés d'exprimer les données québécoises et ontariennes en termes vraiment comparables, les observations contenues dans cette annexe sont principalement d'ordre qualitatif. Les quelques données quantitatives fournies ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif.

les échelles inférieures. L'écart entre les traitements minimum et maximum d'une échelle donnée est plus élevé au Québec pour les niveaux de scolarité inférieurs et plus faible pour les niveaux de scolarité supérieurs.

Les taux d'augmentation des traitements d'une échelle à l'autre, pour un niveau d'expérience donné, sont toujours plus élevés en Ontario. Il en découle que l'écart entre l'Ontario et le Québec dans les niveaux absolus de traitements est plus élevé pour les échelles de rémunération supérieures.

Dans l'ensemble, la structure salariale est plus avantageuse en Ontario. Afin d'avoir une idée de cet avantage, on peut appliquer les échelles de traitements ontariennes aux enseignants québécois. On obtient une augmentation du salaire moyen québécois d'environ 5%. D'autre part, si on rémunère les enseignants ontariens sur la base des échelles de traitements québécoises, on obtient une diminution du salaire moyen ontarien d'environ 11%.

ii) 1979-1980

Lorsqu'on compare les échelles de traitements de 1979-1980 du Québec et de l'Ontario, on relève les mêmes constatations qu'en 1976-1977, sauf en ce qui a trait au niveau absolu des traitements. Dans les échelles inférieures, les traitements québécois sont presque toujours plus élevés qu'en Ontario, alors que c'est le contraire pour les échelles supérieures. L'écart entre

les traitements, dans ce dernier cas, s'est cependant considérablement réduit par rapport à 1976-1977.

La structure salariale québécoise est en 1979-1980 aussi avantageuse pour les enseignants québécois que les échelles ontariennes. En effet, si on applique les échelles de traitements ontariennes aux enseignants québécois, on obtient un salaire moyen qui est à peu près égal au salaire moyen québécois (en 1976-1977, on avait un écart d'environ 5%).

Cependant, la structure salariale ontarienne demeure plus avantageuse pour les enseignants ontariens que celle du Québec. En effet, si on applique les échelles de traitements québécoises aux enseignants ontariens, le salaire moyen qui en résulte demeure inférieur d'environ 7% au salaire moyen ontarien (en 1976-1977, on avait un écart d'environ 11%).

Dans l'ensemble, on peut affirmer que la structure salariale s'est améliorée plus rapidement au Québec qu'en Ontario au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980, ce qui explique en partie l'augmentation plus importante du salaire moyen québécois au cours de cette période (le reste de l'explication provient, comme nous le verrons plus loin, de l'accroissement plus important au Québec du niveau moyen de qualification de l'effectif enseignant).

L'augmentation plus rapide des échelles de traitements au Québec provient sans doute pour une bonne part de la meilleure protection pour la perte de pouvoir d'achat accordée aux enseignants québécois.(1)

---

(1) Voir l'annexe 6 .

B- La composition des effectifs

i) 1976-1977

Le niveau de scolarité des enseignants ontariens est en moyenne plus élevé que celui des enseignants québécois.(1)

Le niveau d'expérience des enseignants québécois est cependant plus élevé en moyenne que celui des enseignants ontariens.(1)

Compte tenu de la structure salariale en Ontario plus généreuse que celle du Québec, surtout en ce qui a trait à la scolarité, la composition des effectifs est un peu plus coûteuse en Ontario si on prend les échelles de traitements ontariennes comme source de rémunération commune pour les enseignants québécois et ontariens. En effet, si on rémunère les enseignants québécois de la même manière que les enseignants ontariens et que l'on compare le salaire moyen qui en découle avec celui des enseignants ontariens, ce dernier demeure environ 2% plus élevé que le premier.

Cependant, si on utilise les échelles de traitements québécoises comme source de rémunération commune, on obtient un résultat contraire: la composition des effectifs est un peu plus coûteuse au Québec. En effet, si on applique les échelles de traitements québécoises aux

---

(1) Les niveaux d'expérience et de scolarité dont il est question sont ceux reconnus pour fins de traitements.

enseignants ontariens, on obtient un salaire moyen inférieur de 3% au salaire moyen québécois.

Cela signifie que, compte tenu de la structure salariale québécoise, l'expérience additionnelle des enseignants québécois fait plus que compenser la scolarité additionnelle des enseignants ontariens (on arrive au résultat contraire lorsqu'on utilise la structure salariale ontarienne comme source de rémunération commune).

ii) 1979-1980

Le niveau de scolarité des enseignants ontariens est un peu plus élevé en moyenne que celui des enseignants québécois, mais il y a une réduction importante de l'écart par rapport à 1976-1977.

Le niveau d'expérience moyen des enseignants québécois demeure plus élevé que celui des enseignants ontariens. En outre, l'écart s'est agrandi.

Si on utilise les échelles de rémunérations ontariennes comme source de rémunération commune pour les enseignants québécois et ontariens, l'écart entre les coûts de la rémunération qui découle des différences entre les compositions d'effectifs en Ontario et au Québec n'est plus significatif en 1979-1980. En effet, si on applique les échelles de traitements ontariennes aux enseignants québécois et si on compare le traitement moyen obtenu avec celui des enseignants ontariens, on obtient un écart inférieur à 1%.

D'autre part, si on prend la structure salariale québécoise comme base de rémunération, on constate que la composition des effectifs est toujours plus coûteuse au Québec qu'en Ontario, en outre l'écart s'est agrandi. En effet, si on rémunère les enseignants ontariens à partir des échelles de traitements québécoises, on obtient un salaire moyen qui est inférieur de 8% au salaire moyen québécois (comparativement à 3% en 1976-1977). Cette augmentation de l'écart était prévisible en raison de la réduction de l'écart entre la scolarité ontarienne et québécoise et de l'accroissement de la différence entre le niveau d'expérience moyen.

L'accroissement plus rapide au Québec du niveau moyen de qualification des enseignants au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980 explique en partie l'augmentation plus importante du salaire moyen québécois au cours de cette période (l'augmentation plus rapide des échelles de traitements au Québec constitue le reste de l'explication comme nous l'avons indiqué précédemment).

Le rattrapage qui s'est fait au Québec par rapport à l'Ontario en ce qui a trait à la scolarité est dû pour une bonne part au rétrécissement par le bas des échelles de traitements québécoises. En effet, en 1978-1979 le palier inférieur de reconnaissance pour la scolarité est passé de 13 années et moins à 14 et moins. Comme en 1977-1978, près de 16 000 enseignants québécois avaient 13 années ou moins de scolarité, cela signifie qu'environ 20% du personnel enseignant en 1978-1979 ont bénéficié d'accroissement de traitements en raison de

ce changement structurel. Les augmentations additionnelles qu'ils ont obtenu à ce titre sont de l'ordre de 6 points de pourcentage.